



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS NUMÉRO

**381-13-2024, 382-33-2024-A, 382-33-2024-B, 382-33-2024-C,
382-34-2024, 383-11-2024 et 441-01-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 381-13-2024** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 381-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'abroger les dispositions portant sur les zones R-33 à R-40 et MXT-6 et afin d'introduire des dispositions concernant la zone IND-1;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 382-33-2024-A** modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de créer la zone IND-1 à même les zones CONS-4 à CONS-7, P-3, R-33 à R-40, et MXT-6, agrandir la zone CONS-5 à même les zones CONS-7, R-34, R-36, R-37 et R-40, prévoir les normes relatives à la zone IND-1, modifier diverses normes applicables aux usages industriels et modifier le nombre d'arbres requis en cour avant pour l'ensemble des usages;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 382-33-2024-B** modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de prévoir les normes relatives à la zone IND-1 concernant les dispositions générales, les projets intégrés, l'implantation et la hauteur des bâtiments ainsi que les constructions, équipements et usages accessoires;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 382-33-2024-C** modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de prévoir les normes relatives à la zone IND-1 concernant les constructions, équipements et usages accessoires, les aires de gestion des déchets et l'aménagement d'un terrain;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 382-34-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier certaines dispositions relatives à un logement additionnel ou intergénérationnel;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 383-11-2024** modifiant le règlement sur le lotissement numéro 383-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'abroger les dispositions portant sur les zones R-33 à R-40 et MXT-6 et afin d'introduire des dispositions concernant la zone IND-1;
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 441-01-2024** modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 441-00-2023 de la Ville de McMasterville afin de retirer les zones CONS-4, CONS-7, R-33 à R-40 et MXT-6 et ajouter la zone IND-1 au territoire assujetti.

Ces règlements ont reçu l'approbation requise par la Loi le 27 janvier 2025, soit le jour de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 4^e jour du mois de février 2025.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard